

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 16 mai 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 16 mai, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 59 arrêtés et examiné 56 dossiers d'étrangers. Il a également émis trois avis sur des projets de décret et examiné deux propositions de délibération déposées au Congrès.

1. Projets de délibérations du Congrès

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération qui modifie les normes de classification des viandes bovines de production locale. > *Voir communiqué détaillé « Classification bovine ».*

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération afin de céder une parcelle de terrain appartenant à la Nouvelle-Calédonie d'environ 2 hectares aux communes de Pouébo et Ouégoa. Cette cession intervient dans le cadre des travaux de réaménagement de la route provinciale qui relie les côtes Ouest et Est, au niveau du col d'Amos, et qui se situent à la limite des communes de Pouébo et Ouégoa. Ces travaux étant terminés, la province Nord souhaite régulariser la situation foncière. En contrepartie, la province Nord cède une parcelle de terrain de 4 hectares environ, section Tiaré Amos, sur la commune de Ouégoa, correspondant à l'ancien tracé de la route.

2. Délibération du gouvernement

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant la cour administrative d'appel de Paris.

3. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un montant total de 2,95 millions de francs à quatre associations : Caledoclean (1 million de francs pour son fonctionnement), l'Etrier (300 000 francs pour sa participation aux championnats de France), l'Entente sportive de Kaala-Gomen (150 000 francs pour son fonctionnement) et One Way (1,5 million de francs pour participer à l'organisation du casting de The Voice).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une transaction et habilité le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à la signer avec Cédric Chan Yone.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé M. Gérald Guisgant à réaliser un radier sur le creek Houé, commune de Farino.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des mandats sanitaires à 5 vétérinaires supplémentaires (Dr Julien Richez, Amandine Echard, Olivier Jean, Marie Vallée, Audrey Stefanini). A ce jour, 62 docteurs vétérinaires en exercice disposent déjà d'un mandat sanitaire.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délégué pouvoir au président du gouvernement pour prendre des actes relevant des compétences de la DAVAR, pour une période de 12 mois (attribution des mandats sanitaires, délivrance des attestations de conformité, agréments d'hygiène simplifiés, agréments d'hygiène, provisoires ou non, agrément des substances actives et homologation des produits phytosanitaires à usage agricole ...).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a adopté un arrêté d'application de la loi du pays du 7 juillet 2016 sur les baux ruraux. Il définit un contrat type de bail rural et un barème pour la fixation des loyers. Cet arrêté résulte des travaux entrepris dès 2016 avec les professionnels de l'agriculture et du notariat. La commission consultative des baux ruraux (CCBR), consultée sur ce projet, a rendu un avis positif. > *Voir communiqué détaillé « Baux ruraux ».*

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé par dérogation l'importation de semences de pomme de terre (*Solanum tuberosum*) en provenance d'Australie pour le centre technique et d'expérimentation en maraîchage (CTEM) du pôle terrestre de l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL). 350 kg de semence seront ainsi importés, afin d'étudier leur adaptation au climat de la Nouvelle-Calédonie, pour les proposer ensuite aux producteurs de la filière le cas échéant. Afin d'obtenir les meilleures garanties sanitaires quant à la qualité des semences, des conditions d'importation dérogatoires spécifiques ont été fixées et une surveillance sanitaire mensuelle sera menée par le CTEM afin de s'assurer de l'absence de maladie en quarantaine. Un contrôle des tubercules issus des semences importées sera également réalisé afin de vérifier l'absence de *Ralstonia solanacearum* phylotype IIB-1. Toute suspicion de maladie en quarantaine donnera lieu à des analyses. En cas de retour positif, les plants seront détruits.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a décidé d'autoriser temporairement, pour une durée de trois mois, l'importation de substances actives (SA) et de produits phytosanitaires à usage agricole (PPUA), pour faire face à la carence de ces produits sur le territoire. Cette mesure permettra aux agriculteurs de relancer la production locale, affaiblie par le récent passage du cyclone Cook, sans contrecarrer les efforts financiers consentis par les collectivités pour aider les agriculteurs victimes de cet accident climatique.
- Le 7 février 2017, le Congrès a adopté la loi du pays sur les produits phytopharmaceutiques avec pour objectif de protéger le consommateur et l'environnement en instaurant des règles plus fiables d'importation des substances chimiques destinées aux cultures. Cette nouvelle réglementation, qui s'adosse à celle de l'Union européenne en prenant en compte les spécificités locales, est aujourd'hui mise en application par des arrêtés (> [Voir communiqué détaillé « réglementation PPUA »](#)) :
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif au comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin ».
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la nomination des membres du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage " jardin ".
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté fixant les listes de pays de référence pour les produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin ».
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté fixant la liste des substances actives d'origine naturelle ou constituées de micro-organismes vivants.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté fixant la liste des substances actives considérées comme des substances de base.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif à la composition, au dépôt et à l'instruction des demandes d'agrément des substances actives, d'homologation et d'extension d'usage des produits phytopharmaceutiques à usage agricole.

- ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté fixant la liste des substances actives approuvées par la Commission européenne et la liste des substances candidates à la substitution.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux cultures rattachées aux usages de référence.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage " jardin ".
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté portant création et fixant les modalités d'obtention des certificats individuels « Certiphyto-NC 1 » et « Certiphyto-NC 3 » pour l'activité d'utilisation de produits phytopharmaceutiques à usage agricole.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel « Certiphyto-NC 4 » pour les activités d'importation, de distribution, de conseil technique agricole et d'application en tant que prestataire de service, de produits phytopharmaceutiques à usage agricole ou à usage « jardin ».
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté portant sur l'habilitation des centres de formation, l'agrément des formateurs et la gestion de la base de données CERTIPHYTO-NC.
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux mentions obligatoires devant figurer sur l'étiquette ou sur la notice d'emploi des produits phytopharmaceutiques à usage agricole ou à usage « jardin ».
 - ➔ Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté relatif aux mentions obligatoires des registres relatifs aux produits phytopharmaceutiques à usage agricole et aux modalités de tenue de ces registres.
- Suite au passage du cyclone tropical Donna le 9 mai 2017, les trois communes de la province des îles Loyauté, ainsi que les locaux scolaires de deux associations de l'enseignement privé, la direction diocésaine de l'enseignement catholique (DDEC) et l'alliance scolaire de l'église évangélique (ASEE) de Lifou, ont été fortement impactées. Par solidarité et pour contribuer à la remise en état des bâtiments endommagés, chacune des trois communes d'Ouvéa, Lifou et Maré, recevra une subvention de cinq millions de francs. La DDEC et l'ASEE recevront chacune la somme de 2,5 millions de francs pour réhabiliter les établissements scolaires durement touchés à Lifou. Cette participation forfaitaire du gouvernement pourra être complétée par des concours spécifiques des provinces et de l'État.
> *Voir communiqué détaillé « Subvention cyclone Donna »*

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- En vue de constituer la délégation qui représentera la Nouvelle-Calédonie lors du Festival des arts de la Mélanésie qui se déroulera aux Iles Salomon en 2018, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise cette année la 3^e édition du Festival des arts du Pays dans les aires coutumières de Nouvelle-Calédonie, soit sept journées d'événementiel se déroulant entre le 21 février et le 24 septembre 2017. Dans ce cadre, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie prend en charge les dépenses liées à l'organisation du « festival des arts du pays » et frais de transport de personnalités à hauteur de 15 millions de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a versé une subvention de un million de francs à l'association « Luecila 3000 », afin de financer l'organisation de la 18^e édition du festival Luecila 3000 qui s'est déroulée à Lifou (tribu de Luecila) du 12 au 15 janvier 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des prestations de traduction et d'interprétariat que l'académie des langues kanak (ALK) est amenée à fournir à la demande de différentes associations, entreprises ou particuliers.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Les niveaux de rémunération des opérateurs pétroliers pour le calcul des tarifs de vente de l'essence et du gazole sont déterminés selon trois grandes périodes. La deuxième période tarifaire, qui a débuté le 1^{er} janvier 2015, prendra fin le 30 juin 2017. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie la proroge aujourd'hui de trois mois, afin de réaliser une analyse économique et financière des trois sociétés concernées (Total Pacifique, Mobil Oil International Petroleum Co. et la Société de Services Pétroliers), qui permette de fixer la future valeur du « produit d'activité grossiste ». Un arrêté du gouvernement sur la future valeur de ce poste applicable sur la troisième période tarifaire devra être adopté avant le 30 septembre 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Arthur Grandie adjoint au chef du service du pilotage budgétaire et de la stratégie financière de la direction du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie (DBAF).
- Suite à l'adoption de la délibération du Congrès n° 224 du 12 janvier 2017, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a été autorisé à vendre au Fonds Social de l'Habitat (FSH) le terrain de l'ancienne université de Magenta moyennant la somme de 350 millions de francs. Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie délivre aujourd'hui l'agrément au FSH pour qu'il bénéficie d'une exonération des droits d'enregistrement et de la taxe hypothécaire lors de l'acquisition de ce foncier, pour la construction de logements sociaux aidés, dont le programme n'est pas encore défini. Le montant des exonérations sollicitées est estimé à 32,5 millions de francs. > *Voir communiqué détaillé « Opération FSH Magenta ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris un arrêté modificatif concernant l'acquéreur du programme immobilier à caractère social situé à la Vallée-du-Tir, déjà agréé au bénéfice des dispositions du code des impôts. C'est le Fonds Calédonien de l'Habitat (FCH), en lieu et place du Fonds Social de l'Habitat (FSH), qui se portera finalement acquéreur de ces biens immobiliers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le FSH au bénéfice des dispositions du code des impôts pour le programme immobilier « Les dattiers ». Ce programme consiste en l'acquisition des parcelles situées à Poya, au village de Népoui, appartenant à la commune de Poya et à la société Le Nickel. Le FSH projette de réaliser un lotissement à vocation résidentielle composé de 44 lots destinés à l'accession à la propriété aidée pour de l'habitat individuel. Le coût prévisionnel du programme immobilier est de 33,8 millions de francs pour l'acquisition du foncier et de 219 millions de francs pour les travaux de viabilisation des lots et de raccordement aux réseaux. Le FSH est exonéré des droits d'enregistrement et de la taxe hypothécaire pour l'acquisition du programme et de TSS pour les travaux afférents au lotissement. Le montant des exonérations a été estimé à 14,1 millions de francs soit 3,2 millions de francs pour les droits d'enregistrement et taxe hypothécaire, et 10,9 millions de francs pour la TSS.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2017 de la caisse locale de retraites (CLR). Le budget unique 2017 de la caisse locale de retraites est arrêté à la somme de 27 milliards de francs, répartie en 25 milliards de francs pour la section de fonctionnement et 2 milliards de francs pour la section d'investissement. La section d'investissement fait apparaître un suréquilibre prévisionnel de 2 milliards de francs.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de 8 animateurs socio-éducatifs, 3 éducateurs des activités physiques et sportives et 4 conseillers des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 12 juillet 2017 et la date des épreuves au 12 août 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement de 4 assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 13 juillet 2017. La date des épreuves est fixée au 19 et 26 août 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de deux assistants de conservation du cadre du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. La date de clôture des inscriptions est fixée au 27 juillet 2017. La date des épreuves est fixée au 26 août 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours externe pour le recrutement de 5 adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement musical

du second degré public de 1er grade de la Nouvelle-Calédonie. Trois postes sont ouverts pour l'accueil et l'entretien des locaux ainsi que des espaces verts et deux postes pour l'assistance à la préparation de la restauration. La date de clôture des inscriptions est fixée au 6 juillet 2017 et la date des épreuves est fixée au 4 et 5 août 2017.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers en soins généraux (ISG) de Nouvelle-Calédonie. Les 36 postes seront répartis à 60 % pour le premier concours soit 22 postes ; et 40 % pour le second concours soit 14 postes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours sur titres avec épreuve pour le recrutement des infirmiers diplômés d'Etat (IDE). Les 12 postes seront répartis à 80 % au titre du premier concours soit 10 postes ; et à 20 % au titre du second concours soit 2 postes.

Secteur de l'enseignement ; du suivi des questions relatives à l'enseignement supérieur et à la recherche et la mise en place du service civique :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 1,5 million de francs au groupe scolaire de Boulari pour l'organisation de deux séjours en classes découvertes en résidence à Fort Teremba, pour une classe de CM1 et de CE2-CM1.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention à l'école Louise-Michel de Bourail de 48 000 francs pour une opération sécurité routière à l'école en faveur de 122 élèves de classe de CM1 et CM2 (consignes d'évacuation d'un véhicule et apprentissage des réflexes qui sauvent).

Secteur de l'aménagement foncier et des affaires coutumières ; de l'écologie, du développement durable, de la gestion et de la conservation des ressources naturelles, biologiques et non biologiques de la zone économique exclusive ; des zones de développement prioritaires dites ZODEP et des relations avec le Sénat coutumier et les conseils coutumiers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les décisions financières adoptées par le comité de gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions pour la réalisation de trois projets :
 - la collecte et le traitement de véhicules hors d'usage sur les communes du SIVM Sud (62,4 millions de francs),
 - la collecte et le traitement de déchets d'équipements électriques et électroniques sur la province Nord (16 millions de francs),
 - la réhabilitation du dépôt de Touho (57,7 millions de francs).
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'institut de recherche pour le développement (IRD) à mener les trois campagnes scientifiques MARACAS 3, 4, 5 dans le parc naturel de la mer de Corail, entre le 15 juillet et le 30 septembre 2017, dans le cadre du projet WHERE (Humpback Whale Habitat exploration to improve spatial management in

the natural park of the Coral Sea). L'objectif des travaux consiste à collecter des informations sur l'écologie spatiale des baleines à bosse et autres mammifères marins afin d'établir leur distribution, d'identifier les habitats clés, de caractériser leur usage, d'évaluer la connectivité entre les zones de reproduction connues et d'identifier les routes de migration. Les données seront acquises par photo-identification, par prélèvement de 200 échantillons de tissu sur les baleines à bosse et d'une vingtaine d'échantillons sur les autres espèces, par pose de balises télémétriques et par enregistrement acoustique. Les paramètres physico-chimiques de l'eau seront également mesurés. L'étude s'effectuera à Chesterfield et Bellona (campagne MARACAS 3 à bord du navire Alis), et aux alentours de Walpole et des monts sous-marins situés au sud du parc (campagnes MARACAS 4 et 5 à bord du navire Amborella). Ce projet fait suite aux deux missions MARACAS 1 et 2, qui ont été autorisées et soutenues par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2016. La Nouvelle-Calédonie continue de participer à ce projet en 2017, par la mise à disposition à titre gracieux sans carburant du navire Amborella pour les campagnes MARACAS 4 et 5.

- Le gouvernement a autorisé l'association Fortunes de Mer Calédoniennes à mener une campagne de recherche d'épaves maritimes dans le parc naturel de la mer de Corail. La campagne est prévue entre le 20 mai et le 10 juillet 2017. L'objectif des travaux est de rechercher des épaves aux alentours des récifs de Chesterfield et de Bellona, notamment l'épave du cargo vapeur FOTTINI CARRAS, coulé en juin 1939 à Bellona. Le comité de gestion du parc naturel de la mer de Corail a émis un avis favorable à la réalisation de cette campagne, sous réserve que les mêmes recommandations de fréquentation établies aux atolls d'Entrecasteaux soient respectées si l'équipe se rend sur les îlots de Chesterfield.
- Le gouvernement a modifié la composition nominative du comité consultatif de l'environnement (CCE) et désigné M. Florent Perrin et Mme Marie-Hélène Kate en qualité de représentant titulaire et suppléant à l'AFM, et en remplaçant M. Camille Fabre et Mme Sara Ormazabal par Mmes Caroline Rantien et Claire Tatin à l'ADEME.

Secteur de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'entreprise Ambulance SOS Boulouparis comme entreprise de transports sanitaires terrestres sur la commune de Boulouparis.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé l'entreprise Ambulance Relais Bourail comme entreprise de transports sanitaires terrestres sur la commune de Bourail.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative de la commission de lutte contre le dopage en Nouvelle-Calédonie (rectification d'une erreur d'écriture).

Secteur du droit civil, du droit des assurances et du droit de l'urbanisme ; du suivi des transferts de compétence, de la simplification administrative et de la modernisation de l'administration, des questions relatives à la francophonie, du suivi et de la coordination de la construction du Médipôle de Koutio et des relations avec les provinces et les communes :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « LA BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « LA BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (mandataire d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « JOC GESTION PRIVEE » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « BOURAIL ASSURANCES » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « SUD NORD ASSURANCES » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (agent général d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de M. Descroix Daniel au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation du « Cabinet d'assurance LEFEVRE-CORNETTE » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (agent général d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « Q WEALTH MANAGEMENT » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de « GRAS SAVOYE NOUVELLE-CALEDONIE » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (courtier d'assurance).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'immatriculation de la « SOCIETE DE REPRESENTATION D'ASSURANCE DU PACIFIQUE » au registre des intermédiaires d'assurance de Nouvelle-Calédonie (agent général d'assurance).

Secteur de la protection sociale, de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, de la solidarité et du handicap et de la politique de la famille :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil du handicap et de la dépendance (CHD). Les personnes suivantes sont désignées : Mme Mireille Lévy ou Mme Sabrina Giraud, sa suppléante ; M. Jean-Alain Course ou Mme Myriam Beaumont, sa suppléante ; M. Raphaël Rakotoarivelo ou Mme Marie-Josée Jourdain, sa suppléante ; Mme Catherine Poédi ou Mme Sabrina Latoupie, sa suppléante ; M. André Martin ou M. Frédéric Moulédous, son suppléant.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué des subventions à diverses associations pour un montant total de 2 030 000 francs :
 - Association calédonienne de soutien aux malades du cancer : 200 000 francs (fonctionnement),
 - Association loisirs et lumières de Dumbéa : 100 000 francs (fonctionnement),
 - e-Nable NC South Pacific : 500 000 francs (fonctionnement),
 - Ligue contre le cancer NC : 200 000 francs (fonctionnement),
 - Un ange à la barre : 500 000 francs pour aider Ange Margaron à financer sa participation aux championnats handivoile du monde, d'Europe et de France entre avril et juillet 2017,
 - Union des professionnels de la petite enfance : 530 000 francs (fonctionnement).

* *
*

Divers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis cinq avis favorables sur des demandes de visa de long séjour, un avis favorable sur des demandes de carte de résident temporaire et trois avis favorables sur des demandes de carte de résident permanent. Il a émis 47 avis favorables sur des autorisations de travail, dont 36 concernent les projets miniers.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de décret fixant l'étendue des zones et les servitudes pour la protection contre les obstacles à la propagation des ondes applicables au voisinage du centre radioélectrique de Météo-France de Lifou lieu-dit Pië (Nouvelle-Calédonie).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de décret fixant l'étendue des zones et les servitudes pour la protection de la réception des ondes contre les perturbations électromagnétiques applicables au voisinage du centre radioélectrique de Météo-France de Lifou lieu-dit "Pië (Nouvelle-Calédonie).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un projet de décret pris pour l'application des articles L. 1803-1 à L. 1803-18 du code des transports.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné une proposition de loi du pays portant création des baux ruraux sur terres coutumières (proposition n° 66 du 16.03.2017 déposée par le groupe Calédonie Ensemble).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné une proposition de délibération portant création d'une commission spéciale auprès du Congrès dénommée « commission de la mer et du littoral calédonien » (proposition n° 68 du 27 mars 2017 déposée par M. Thierry Santa).